Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_92-DE

VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Délibération n°2023-92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1er juin 2023)

Date de convocation : 15 mai 2023
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 28
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 1er juin 2023 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BARRAQUE, CASSOU, BLANCHET, POUEYMIROU-BOUCHET, MOULAT et M. CASAUBON, BEROT-LARTIGUE, ESQUER, DESSEIN, REGNIER, BARBAN, PARIS, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, LOUSTAU, SASSOUBRE, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, CACHELOU, GARROCQ.

Présent suppléant : M. CASAU.

Absents ou excusés : M. AUSSANT, VISSE, GABASTON, LEGLISE, SANZ.

Pouvoir : M. AUSSANT à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : M. CARRERE

OBJET : MOTION DE SOUTIEN A L'EXERCICE DES MANDATS D'ELUS LOCAUX

Ce mercredi 31 mai, la Préfet de Loire-Atlantique a accepté la démission de Yannick Morez, jusqu'alors maire de Saint-Brévin.
Victime d'un incendie criminel de son domicile le 22 mars dernier pour avoir voulu installer un centre d'accueil de demandeurs d'asile sur sa commune, le maire de Saint-Brévin-les-Pins, a décidé de mettre fin à un véritable harcèlement exercé pendant des mois par un collectif d'extrême droite opposé à l'installation de ce centre.

Cette agression, suivie d'une démission, constitue une nouvelle fois un indicateur des conditions de plus en plus difficiles dans l'exercice des responsabilités des dépositaires de l'autorité publique, élus au premier rang dont les maires et conseillers.

A ce titre, le récent communiqué de l'AMF et de l'ADM64 donne à lire d'une tendance très inquiétante :
« Les démissions de maires constituent une tendance de fond déjà observée à mi-mandat lors de la mandature précédente. Or, celle-ci s'est particulièrement accrue au cours de la mandature actuelle. L'AMF recense 12 773 démissions d'élus municipaux, dont 578 maires, selon les retours de 50 associations départementales de maires au 17 mai dernier.

Au-delà des situations personnelles, ces démissions traduisent un découragement lié à un accroissement de la bureaucratie et des normes imposés par l'État, ainsi qu'à un recul de la capacité d'agir des maires et de leurs moyens en raison de la suppression par l'État de fiscalités locales et de la baisse des dotations en volume, et à des conditions (rémunération, droits sociaux, fonctionnement des équipes municipales) de moins en moins attractives.

Les démissions peuvent également faire suite aux nombreuses pressions médiatiques, juridiques et même physiques subies par les maires. Au niveau de l'AMF, on constate quelle que soit la couleur politique des maires ou la commune une envolée des violences, des incivilités infractionnelles et des agressions sur des élus. En un an, entre 2021 et 2022, les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux, notamment les maires et leurs adjoints, ont augmenté de 32 %, passant de 1 720 à 2 265, selon des chiffres rendus publics par le ministère des collectivités territoriales dans le JDD du 15 mars dernier. »

Si l'AMF et l'ADM64 ont également récemment rappelé l'ensemble des mesures d'accompagnement mobilisées pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux et accompagner les élus victimes d'agression (cf. communiqué en annexe),
Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 08/06/2023
Reçu en préfecture le 08/06/2023
Publié le
ID : 064-246400337-20230601-D2023_92-DE

- **SOUTIENT,** par cette motion, Monsieur Yannick Morez et ses proches dans sa lourde et douloureuse décision de démission ;

- **SOUTIENT** plus globalement l'ensemble des élus menacés ou harcelés dans l'exercice de leurs mandats, mais également l'ensemble des fonctionnaires, ces agissements intolérables mettant clairement en difficulté la pérennité de nos services publics et collectivités ;

- **APPELLE** les autorités concernées à un renforcement des mesures de soutien aux élus locaux.

Communauté de communes Vallée d'Ossau 64260 ARUDY

Le Président

Jean-Paul CASAUBON